

COLLECTION ORIENTATION
ET DEMAIN ?



À LA DÉCOUVERTE D'UN SECTEUR PROFESSIONNEL :

LE TRANSPORT

SANITAIRE



OPCO
Mobilités

Compétences en mouvement



Les transports sanitaires consistent à transporter les personnes malades, blessées ou toutes personnes pour des raisons de soins ou de diagnostic, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale.

- Le transport peut être demandé par le patient ou un proche, par le personnel hospitalier ou tout autre professionnel de santé.
- Le transport peut être assuré par une *ambulance ou un véhicule sanitaire léger* spécialement adaptés pour se rendre à l'hôpital après un accident, pour retourner à son domicile après une hospitalisation ou encore pour passer des examens médicaux. Les véhicules sont identifiables grâce à leurs avertisseurs sonores et lumineux, leur sérigraphie et leur gabarit.
- C'est un *secteur réglementé qui nécessite des agréments* pour les entreprises de transport sanitaire comme pour leur personnel.



LES MÉTIERS

Les principaux métiers du transport sanitaire :

- ≡ **L'ambulancier** : Il assure la conduite et le transport en toute sécurité de personnes malades, blessées, ... au moyen d'un véhicule sanitaire adapté et conforme aux dispositions réglementaires.
Il s'informe auprès des médecins et des infirmiers de l'état de la personne à prendre en charge et des consignes afin d'assurer le transport dans les meilleures conditions. Il installe la personne dans le véhicule et **veille à son confort et à son état de santé** pendant le transport. Il peut intervenir, en cas de besoin, pour apporter les premiers secours. Il est également chargé d'**activités annexes** : tenue de documents de bord, entretien du véhicule, ...
Les déplacements peuvent s'effectuer sur tout le territoire national, voire à l'étranger, de jour comme de nuit.
- ≡ **L'auxiliaire ambulancier** : Il assiste l'ambulancier lors d'un transport sanitaire en ambulance. L'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier forment un binôme lors des interventions. La formation est l'une des principales différences entre un ambulancier Diplômé d'État et un auxiliaire ambulancier. L'auxiliaire ambulancier doit être **systématiquement accompagné d'un ambulancier diplômé**. L'ambulancier diplômé d'État exerce plus de responsabilités et ses compétences métiers sont plus étendues. L'ambulancier joue un rôle de formateur auprès de l'auxiliaire-ambulancier. Il transmet les valeurs de la profession et garantit le respect et la sécurité du malade.
- ≡ **Le régulateur sanitaire** : Il coordonne et optimise les transports médicaux ou sanitaires. Il gère et organise également le **planning des chauffeurs**. Il peut aussi avoir en charge la **gestion du parc automobile** (maintenance, suivi technique, ...) ainsi que des **tâches administratives** (traitement et contrôle des documents d'exploitation).





LES FORMATIONS

On peut commencer dans le métier en étant auxiliaire ambulancier. L'auxiliaire ambulancier doit détenir obligatoirement une validation délivrée après évaluation des compétences et une formation de 70 heures. Cette formation est dispensée par les instituts de formation d'ambulanciers.

Elle permet d'obtenir :

≡ Une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2

≡ Une attestation de formation d'auxiliaire ambulancier

Pour le métier d'**ambulancier**, la formation au **Diplôme d'État Ambulancier (DEA)** est de 801 heures.

Cette formation va permettre à l'ambulancier d'apprécier l'état clinique d'une personne, d'assurer les gestes d'urgence, la sécurité et l'hygiène du transport sanitaire pour prévenir la transmission d'infections. Il doit également savoir communiquer les informations au personnel soignant et établir un dossier administratif pour assurer la continuité de la prise en charge du patient.

À terme, un ambulancier peut évoluer vers le poste de régulateur en transport sanitaire.

Pour exercer ces métiers, il est impératif d'avoir le **permis B** depuis au moins 3 ans (ou 2 ans si conduite accompagnée) ainsi qu'une **attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'une ambulance**, un **certificat de vaccination** et un **certificat de non-contre-indication à l'exercice du métier**.



LES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR

DES MÉTIERS DE PASSION ET D'ENGAGEMENT AU SERVICE DES AUTRES

Des qualités d'écoute et de patience sont indispensables à la profession. L'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier doivent se montrer disponibles et toujours rassurants avec les personnes véhiculées ainsi qu'avec leur entourage.

L'ambulancier est amené à prendre des décisions rapidement. Il doit donc faire preuve d'autonomie et de sang-froid.

Un bon esprit d'équipe est également indispensable dans les métiers du transport sanitaire !



LES CHIFFRES CLÉS ...



3 876

entreprises



48 761

salariés

*C'est un des secteurs du transport dans lequel il y a le plus de femmes : elles représentent **40 %** de la profession.*



LES TÉMOIGNAGES

Ces professionnels travaillent dans le secteur du transport sanitaire : voici leurs témoignages !

Gaëtan, auxiliaire ambulancier :

« J'aime ce travail car je me sens utile, puisque les personnes que nous transportons ont vraiment besoin de nous ! Et même parfois, je me dis que j'ai peut-être sauvé une vie. Chaque prise en charge est différente, on en apprend tous les jours. »

Philippe, ambulancier :

« Je suis polyvalent puisque je peux conduire les personnes en taxi ou en ambulance. Quand nous sommes en ambulance, nous sommes obligatoirement en binôme, l'un des deux devant avoir un DEA. »



Témoignages extraits du « Zoom Métiers : transport routier et logistique ». Onisep. Février 2018.





LE SAVIEZ-VOUS ?



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES



**Le transport sanitaire,
un secteur digitalisé**

≡ *La géolocalisation des ambulances permet d'assurer un suivi et une gestion en temps réel de la flotte d'équipements disponibles.*

≡ *Les outils de réservation et l'interfaçage avec les services des hôpitaux se développent, facilitant l'organisation et la planification des transports.*



*Les métiers du transport sanitaire
sont accessibles par la voie de*

L'APPRENTISSAGE !

*L'apprentissage,
c'est :*

- ≡ *Un **diplôme**
et une expérience
professionnelle*
- ≡ *Une **formation**
100 % financée*
- ≡ *Un **accompagnement**
personnalisé
en entreprise*



Pour aller plus loin :

www.choisis-ton-avenir.com

Brochure Onisep :

«Zoom sur les métiers du transport routier et de la logistique»

Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans
les Transports et la Logistique :
optl.fr

LES **MÉTIERS**
DE LA **MOBILITÉ**

PAR OPCO MOBILITÉS



Rendez-vous sur :

metiers-de-la-mobilite.fr

